



Revendications pour le comité unitaire du 30.11.17

La CIGUË (Coopérative de logement pour les personnes en formation) veut en premier lieu exprimer son soutien aux mobilisations et aux revendications du comité unitaire pour le droit à la ville et se réjouit de continuer à travailler ensemble par la suite.

Nous présentons aujourd'hui quelques des revendications centrales que nous souhaitons discuter au sein du comité unitaire pour pouvoir les incorporer à la cause commune.

Dans un premier temps, nous considérons que le droit à la ville doit passer par la construction collective d'une alternative au modèle spéculatif de la politique du logement et de l'habitat. Le coopérativisme nous démontre au quotidien qu'il existe une alternative efficace en dehors du circuit du capital spéculatif. Le pouvoir populaire doit centrer ses efforts à multiplier les logements communautaires, bon marché et écologiques pour toutes les habitantes. L'habitat coopératif est l'outil indispensable pour vivre autrement, pour jouir du temps, pour partager des espaces collectifs avec le voisinage, pour réinventer la consommation, pour l'autogestion et l'autonomie... pour semer les graines indispensables à la vie de quartier.

Dans un deuxième temps, l'histoire de notre coopérative nous a démontré l'absurdité de la politique genevoise du logement: des habitantes sans logement et des logements sans habitantes. Face à ce paradoxe, nous invitons toutes les institutions concernées à faire face à cette situation et à ses responsabilités. Il est urgent d'appliquer et de déployer la législation existante (Chapitre VII section 2 de la LDTR)¹ permettant d'occuper les logements vides tant que le droit au logement de la société genevoise ne sera pas couvert. Il est bon de rappeler que les institutions doivent placer les personnes au centre des politiques du logement et non pas le capital.

Finalement, c'est suivant cette perspective que nous considérons que la parcelle au 1 rue du Stand est une opportunité exceptionnelle de faire du logement social au centre ville. Malgré cela, le dossier s'enlise et rien ne bouge pour mener l'étude de faisabilité, malgré les incessantes relances de la CIGUË auprès du magistrat en charge des constructions. Nous affirmons notre volonté de voir la réalisation d'une étude de faisabilité sur la parcelle du 1 rue du Stand et nous rappelons aux institutions publiques notre détermination à suivre ce dossier.

Notre but n'est en aucun cas d'obtenir le plus de parcelles en centre-ville, mais de responsabiliser les autorités face à leur responsabilité vis-à-vis de terrains propres à la construction de logement social dans une ville qui tend à se gentrifier toujours plus, qui exclut des centres urbains les populations les plus vulnérables.

¹ L 5 20 - Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (LDTR) https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_l5_20.html